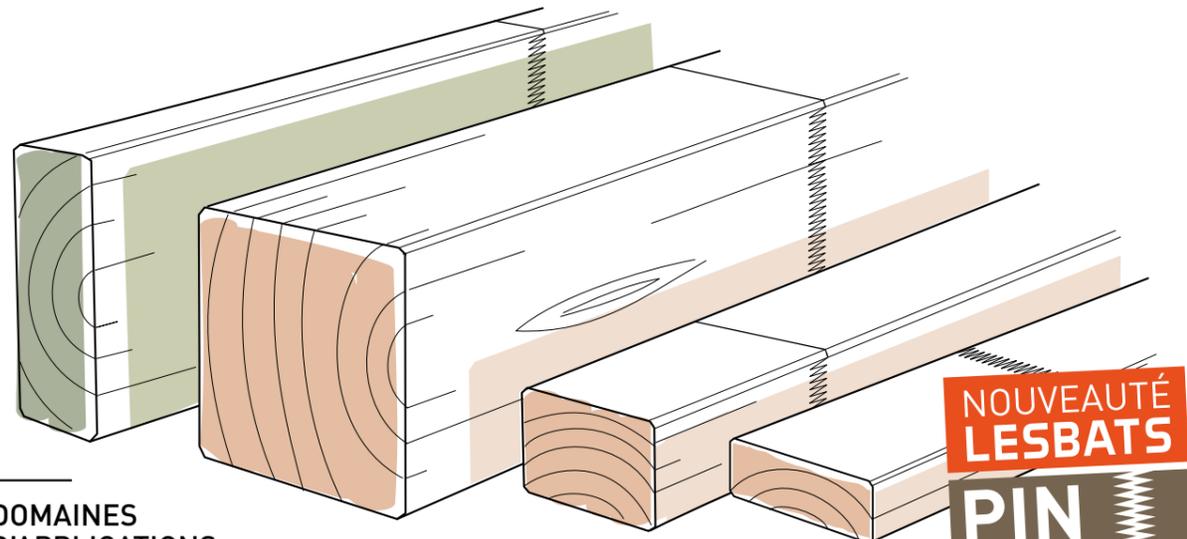


# CHARPENTE ET OSSATURE ABOUTÉE RABOTÉE

**BMA** bois massif abouté



NOUVEAUTÉ  
LESBATS

PIN  
XXL

## DOMAINES D'APPLICATIONS

- Charpente traditionnelle apparente
- Charpente extérieure (auvents, kiosques, appentis)
- Solivages (intérieur ou extérieur)
- Aménagement extérieur

## ESSENCE ORIGINE

### Pin maritime

Forêts locales (moins de 100 km de l'entreprise)

Forêts gérées durablement :  
PEFC (N° 10-31-346 QUAL/04-019)  
Autre essence sur étude



Voir page 51

## ETAT DE SURFACE PROFIL

Raboté 4 faces  
avec arêtes chanfreinées

## TAUX D'HUMIDITÉ

18-20% sec séchoir  
(avant traitement éventuel)

## DURABILITÉ NATURELLE

- Duramen compatible avec la classe d'emploi 3.2 pour une longévité entre 10 et 50 ans
- Aubier sensible aux insectes xylophages et aux champignons : traitement obligatoire pour un usage en classe d'emploi 2 ou au-delà
- Traitement anti-termites obligatoire en zone termitée (voir la carte sur le site [www.lesbats.com](http://www.lesbats.com))

## CLASSE DE RÉSISTANCE MÉCANIQUE

C24

## CONTRÔLE QUALITÉ ET MARQUAGE

- Certification CTBP+ (efficacité et sécurité) pour les produits de traitement
- Marquage CE réglementaire "bois de structure" selon la norme NF EN 14081. Contrôle permanent en usine des aboutages selon la norme NF EN 15497
- Emploi du Tanalith de Lonza certifié CTBP+ par le FCBA (efficacité et sécurité sanitaire)

## DURABILITÉ CONFÉRÉE

**Par trempage** : compatible avec les classes d'emploi 3.1 / 2 / 1

**Par autoclave** : compatible avec les classes d'emploi 4 / 3.2 / 3.1 / 2 / 1

**Voir règles professionnelles**



Voir page 50

## QUALITÉ VISUELLE

Charpente apparente  
Ossature non apparente

## PRESTATIONS POSSIBLES

- Coupes à longueur (BM) ou longueurs sur-mesure (BMA)
- Sections sur-mesure
- Arêtes abattues
- Classement spécifique (mécanique ou esthétique)
- Traitement bac jaune, vert ou incolore
- Traitement autoclave vert ou marron
- Autres essences sur demande



Voir page 48

## OSSATURE ABOUTÉE (BMA)

Ep. x Larg. (mm)	Longueurs (m)
	De 4,00 à 13,00
45 x 95	88
45 x 120	72
45 x 145	56
45 x 195	40
45 x 220	40

Nombre de pièces par palette

Autres sections : nous consulter

## CHARPENTE ABOUTÉE (BMA)

Ep. x Larg. (mm)	Longueurs (m)
	De 4,00 à 13,00
75 x 95	55
75 x 145	35
75 x 195	25
75 x 215	25
95 x 215	20
95 x 245	16
115 x 245	14

Nombre de pièces par palette

Autres sections : nous consulter

## Nos ⊕

- +Volumes disponibles et délai court
- +Réactivité
- +Bois secs, prêts à l'emploi
- +Bois français d'origine locale
- +Longueurs XXL (aboutage)

## À PROPOS DU PIN ABOUTÉ XXL

**Norme de fabrication :**  
NF EN 15497

**Nature de la colle :**  
Polyuréthane

**Avantages de la colle Polyuréthane :**

- Incolore
- Sans formaldéhyde
- Résistance élevée à l'humidité

**Avantages des bois aboutés :**

- Longueur XXL → optimisation du débit et réduction des pertes
- Simplification du stock : une seule longueur
- Même classement mécanique que les bois massifs (C18 pour les ossatures)
- Grande stabilité grâce à la maîtrise de la siccité des bois

## ⚠️ RÈGLES PROFESSIONNELLES SELON LES NORMES EN VIGUEUR

• **Protection des bois de construction** : Depuis 2006, les bois et matériaux à base de bois participant à la solidité des bâtiments doivent être protégés contre les insectes à larves xylophages sur l'ensemble du territoire y compris les DOM et contre les termites dans les zones délimitées par un arrêté préfectoral. - **Code de la Construction et de l'Habitation - Articles R 112.2 et R 112.3**

• **Retraitement des coupes** : Lorsqu'un bois fait l'objet d'usinages (découpe, perçages, etc.) après avoir été traité (trempage ou autoclave), toutes les zones usinées doivent être retraitées avec un produit adapté avant la mise en œuvre en classe d'emploi 3.1, 3.2 ou 4 (selon NF EN 335). - **Règle imposée par les fournisseurs de produits de préservation du bois**

• **Conception drainante** : Tout ouvrage bois exposé aux intempéries doit être, autant que possible, de conception dite " drainante " afin d'optimiser son comportement dans le temps. Cela consiste à éviter les zones de stagnation d'eau, limiter l'épaisseur des pièces, éloigner les bois du sol (20 cm minimum) et désolidariser les pièces pour permettre leur ventilation et leur séchage. - **Fascicule AFNOR FD P20-651**

• **Séchage après traitement** : En cas de traitement autoclave, les bois pourront nécessiter une période de séchage avant leur mise en œuvre afin de respecter le DTU 31.1 " Charpentes en bois ".